

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 12/12/2025 - 176937 - 2023 B 40107 - 981 513 500 - 3A TAXIS

SAS 3A TAXIS
Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000 Euros
Siège 6 ETAGE 31 RUE DE LA GLACIERE,
75013 PARIS R.C.S 981513500

Greffe du tribunal
des activités économiques de Paris
Acte déposé le

12 DEC. 2025

Sous le N°

476937/11/15

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 15 MAI 2025**

Le 15 MAI 2025,
A 10 heures 30 minutes,

Les associés de la société **SAS 3A TAXIS** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social ou par visioconférence, sur convocation faite par lettre simple adressée à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par **JAZIRI CHAKER**, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 100 actions sur les 100 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant la totalité des voix, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat arrêté au 31 Décembre 2024,
- le rapport de gestion de la Présidente,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 2024 et quitus au Président,
- Constatation du non prise d'activité de la société,
- Pouvoir en vue des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion du Président.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat arrêtés le 31 Décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION – CONSTATION DU NON PRISE D'ACTIVITE

L'assemblée observe que la société n'a pas encore commencé son activité en raison du retard dans le transfert de la licence.

TROISIEME RESOLUTION – CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de le Président mentionnant l'absence de conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION – POUVOIR POUR FORMALITES

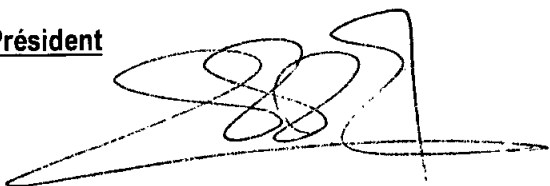
L'Assemblée Générale, délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 11 heures 30 minutes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président.

Le Président



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Si PME innovantes :

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime) :

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société	SAS 3A TAXIS - JAZIRI CHAKER
Adresse du principal établissement	APP 11 6 ETAGE 31 RUE DE LA GLACIERE 75013 PARIS
Adresse du siège social, si différent	
Ancienne adresse en cas de changement	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Pour les sociétés filiales, désignation, n° d'identification et adresse du lieu d'imposition de la société mère

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

B - ACTIVITÉ

Si vous avez changé d'activité

☐

Activités exercées :

Transports de voyageurs par taxis

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal

0

Bénéfice imposable à 15 %

Déficit

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 - Plus-values

PV à long terme imposables au taux de 19 %

PV à long terme imposables au taux de 15 %

Autres PV imposables au taux de 19 %

PV à long terme imposables au taux de 0 %

PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 - Abattements sur le bénéfice et exonérations (Les montants ne doivent pas être retranchés des résultats de C-1 et C-2)

Entreprise nouvelle (art. 44 sexies)

Jeune entreprise innovante (art. 44 sexies-0 A)

Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)

ZFU - Territoire entrepreneur (art. 44 octies A)

Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)

Société d'investissements immobiliers cotée

Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)

Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)

Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)

Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)

Zone France ruralités revitalisation (art. 44 quindecies A)

Autres dispositifs

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 - Option pour le crédit d'impôt outre-mer

dans le secteur productif, art. 244 quater W

D - IMPUTATIONS

1 - Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.

2 - Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité. Total figurant au cadre VII du formulaire n°2066.

E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS

Recettes net. soumises à la contrib. 2,5%

F - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

Votre comptabilité est-elle informatisée ?		oui		Si oui, nom du logiciel utilisé :		Plateforme Comptable	
CGA	☐	Visueur conventionné	☐	N° d'agrément du CGA		ECF	☐
Nom et adresse :							
- du Comptable :		Indép.	CSGT 104 Boulevard Maurice Berteaux 95110 SANNOIS				
- du Conseil :							
- du CGA ou du viseur conventionné :							
- du prestataire :							

① BILAN SIMPLIFIÉ

Exercice clos le 31/12/2024

Néant ☐

ACTIF	Brut ①	Amort. Provisions ②	Net ③	Net ④
Immobilisations incorporelles : - Fonds commercial	010	012		
- Autres	014	016		
Immobilisations corporelles	028	030		
Immobilisations financières (1)	040	042		
(5) TOTAL I	044	048		
Stocks matières premières, appro., en cours de production	050	052		
Stocks marchandises	060	062		
Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
Créances clients et comptes rattachés (2)	068	070		
Autres créances (3)	072	074	1 000	
Valeurs mobilières de placement	080	082		
Disponibilités	084	086		
Charges constatées d'avance	092	094		
TOTAL II	096	098	1 000	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	110	112	1 000	

PASSIF	31/12/2024	
Capital social ou individuel	120	1 000
Écarts de réévaluation	124	
Réserve légale	126	
Réserves réglementées	130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres)	131	132
Report à nouveau	134	
Résultat de l'exercice	136	
Subventions d'investissement	137	
Provisions réglementées	140	
TOTAL I	142	1 000
Provisions pour risques et charges	TOTAL II	154
Emprunts et dettes assimilées (4)	156	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164	
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	166	
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	169	172
Comptes courants d'associés	173	
Autres dettes	175	
Produits constatés d'avance	174	
TOTAL III	176	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	180	1 000

Renvois :

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immo. acquises	182
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immo. cédées	184

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

Exercice clos le 31/12/2024

Néant ☒ x

A - RÉSULTAT COMPTABLE				31/12/2024	
Ventes de marchandises		(dont export et livraisons intracommunautaires)	209	210	
Production vendue biens			215	214	
Production vendue services			217	218	
Production stockée				222	
Production immobilisée				224	
Subventions d'exploitation reçues				226	
Autres produits				230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				234	
Variation de stock (marchandises)				236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				240	
Autres charges externes (dont crédit-bail mobilier		immobilier)		242	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle) CFE et CVAE			243	244	
Rémunérations du personnel				250	
Charges sociales				252	
Dotations aux amortissements (dont amortissement du fonds de commerce)			255	254	
Dotations aux provisions				256	
Autres charges :					
- Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger			259		
- Dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260	262	
Total des charges d'exploitation (II)				264	
1 - Résultat d'exploitation (I - II)				270	
Produits financiers			III	280	
Produits exceptionnels			IV	290	
Charges financières			V	294	
Charges exceptionnelles :				300	
- Dont amort. des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 oct.)			VI		
- Dont amort. except. de 25% des const. nouvelles (art. 39 quinquies D)					
Impôts sur les bénéfices			VII	306	
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)				310	
B - RÉSULTAT FISCAL					
Reporter le bénéfice comptable (col. 1), déficit comptable (col. 2)				312	314
Rémunérations et avantages personnels non déductibles				316	
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles				318	
Provisions non déductibles				322	
Impôts et taxes non déductibles				324	
Divers dont intérêts excédentaires comptes courants d'associés	247				
		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997
Déductions					
Entreprise nouvelle (art. 44 sexies)	986		ZFU - Territoire entrepreneur (art. 44 octies A)	987	
Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdec.)	127		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	138	
Investissement et souscription outre-mcr	344		Jeune entreprise innovante (art. 44 sexies A)	989	
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdec.)	993	
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	992		Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	345	342
Zone France ruralités revitalisation (art. 44 quindecies A)	181				
Divers, dont :					
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	655		Créance report en arrière du déficit	346	
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645	
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648	
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990	
			Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641	
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs					
Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2				352	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)				356	
Déficits antérieurs reportables			(dont imputés sur le résultat)		360
Résultat fiscal après imputation des déficits					
Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2				370	372

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Exercice clos le 31/12/2024

Néant ☒

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des impôts)		Désignation de l'entreprise :		3A TAXIS - JAZIRI CHAKER					
I - IMMOBILISATIONS									
Actif immobilisé	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale
									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations - Fonds commercial	400		402		404		406		
incorporelles - Autres	410		412		414		416		
I - Terrains	420		422		424		426		
m - Constructions	430		432		434		436		
o - Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
c - Installations générales, agencements divers	450		452		454		456		
o - Matériel de transport	460		462		464		466		
r - Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières	480		482		484		486		
TOTAL	490		492		494		496		
II - AMORTISSEMENTS									
Immobilisations amortissables		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial	495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles	500		502		504		506		
I - Terrains	510		512		514		516		
m - Constructions	520		522		524		526		
o - Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
c - Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
o - Matériel de transport	550		552		554		556		
r - Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL	570		572		574		576		
III - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)									
Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values				
					Court terme	Long terme			
						19%	15% ou 12,8%	0%	
1	2	3	4	5	6	7	8		
TOTAL	578	580	582	584	586	587	589		
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595	
TOTAL	596				585	597	599		

④ RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Exercice clos le 31/12/2024

Néant ☒

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies A bis du CGI) Désignation de l'entreprise : 3A TAXIS - JAZIRI CHAKER

I - RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A - NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentation : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées :	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation :	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B - MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises		C - VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
Fonds commercial	681		683		Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Autres immobilisations incorporelles	700		705					
Terrains	710		715					
Constructions	720		725					
Inst. techniques mat. et outillage	730		735					
Inst. générale, agencements, amén. div.	740		745					
Matériel de transport	750		755					
Autres immobilisations corporelles	760		765					
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableur n°2033-B			

II - DÉFICITS REPORTABLES

- Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	982		- Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982Bis	
- Nombre d'opérations sur l'exercice	982Ter		- Déficits imputés	983	
- Déficits reportables	984		- Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter				870	

III - DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'art. 154bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		380
- dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326
N° du centre de gestion agréé		388
Montant de la TVA collectée		374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397

⑤ DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Exercice clos le 31/12/2024

Néant ☒ x

DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel :		376
	dont apprentis	657
	dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105
	TOTAL I	106
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143
Subventions d'exploitation reçues		113
Variation positive des stocks		111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153
	TOTAL II	144
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats		121
Variation négative des stocks		145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante		150
	TOTAL III	152
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL GÉNÉRAL (I + II - III)	137
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE		
Mono-établissement au sens de la CVAE		020
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022
Effectifs au sens de la CVAE		023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026
Période de référence	du	au
Date de cessation		186

⑥ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Exercice clos le 31/12/2024

Néant ☒

N° SIREN	981513500				
Dénomination de l'entreprise	3A TAXIS - JAZIRI CHAKER				
Adresse :	- N° Type et nom de voie APP 11 6 ETAGE 31 RUE DE LA GLACIERE				
	- Code postal / Ville 75013 PARIS				

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	901		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	902	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	903		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	904	
Nombre total d'associés ou actionnaires (lignes 901 + 903)	905		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes (lignes 902 + 904)	906	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES					
Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention		Nb de parts ou d'actions		
Adresse :	N° et voie		Pays		
	Code postal	Commune			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES					
Titre (1)	Nom de famille / Prénom				
Nom d'usage	% de détention		Nb de parts ou d'actions		
Naissance :	Date	N° Département	Pays		
	Commune				
Adresse :	N° et voie		Pays		
	Code postal	Commune			

DONNÉES D'IDENTIFICATION

Exercice clos le 31/12/2024

A - IDENTIFICATION DU DÉCLARANT			
Forme juridique / Dénomination		SAS3A TAXIS - JAZIRI CHAKER	
Complément de dénomination			
N° SIREN ou IDSP		981513500	
N° de Téléphone			
Adresse	- N°, Type et nom de voie	APP 11 6 ETAGE 31 RUE DE LA GLACIERE	
	- Complément de distribution		
	- Lieu-dit, hameau		
	- Code postal / Ville	75013PARIS	
Référence d'obligation fiscale		IS1	Code activité NAF4932Z
B - IDENTIFICATION DU CONSEIL			
Forme juridique / Dénomination			
Complément de dénomination			
C - RÉGIME FISCAL			
Catégorie fiscale		BI Catégorie fiscale BIC	
Régime fiscal		RS régime réel simplifié	
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)		IS Impôt sur les sociétés	
Cession/cessation d'activité ou Décès de l'exploitant			
D - PÉRIODES			
Date de début de l'exercice ou période N		01/01/2024	
Date de clôture de l'exercice ou période N		31/12/2024	
Durée de l'exercice ou période N		12	
Date d'arrêté provisoire des comptes			
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)			
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)			
E - MONNAIE			
Code monnaie		EUR	